



Prime de 100 ? aide à l'inflation de l'état

Par unhabitue

bonjour

d'avance merci de vos réponses

Mon cas de revenu est assez simple, ma femme et moi sont retraités, nous avons sous notre toit une fille handicapée de 47 ans sans revenus titulaire de l'AAH, mes retraites 2800 ? mensuel, retraite de ma femme 300 ? mensuel.

Revenu de notre fille 0 ? (l'AAH n'est pas imposable), je fais une déclaration d'impôts commune à nous trois ce qui fait 3 parts.

-pour moi pas de prime plus de 2000 ? par mois

mes questions :

- est ce que ma femme a droit à cette prime 300 ? revenu mensuel ?

- est ce que notre fille a droit à cette prime ?

amicalement UNHABITUE

Par ESP

Bonjour

Personnellement je lis que l'indemnité de 100 ? est pour chaque chaque personne, par exemple un salaire de 1.800 + une retraite de 1.500e = 2 fois la prime.

Ceux qui gagnent moins de 2000 euros nets par mois pourront donc le recevoir. Il ne s'agit pas des revenus par foyer, mais bien par personne

[url=https://www.lefigaro.fr/conjoncture/indemnite-inflation-de-100-euros-les-reponses-a-vos-questions-20211022]https://www.lefigaro.fr/conjoncture/indemnite-inflation-de-100-euros-les-reponses-a-vos-questions-20211022[/url]

Par unhabitue

rebonjour

effectivement l'article de mon journal quotidien de ce matin confirme exactement ce que vous dites et confirme aussi ce que j'avais compris

encore merci de votre réponse

Par ESP

Je vous en prie.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15307]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15307[/url]